

augmenter nos contributions aux programmes d'aide jusqu'à ce qu'elles atteignent l'équivalent d'un pour cent de notre revenu national et nous comptons réaliser cet objectif vers le début des années 1970. En même temps, nous tâchons d'améliorer la qualité de l'aide que nous offrons.

« M. le Président, le Canada a toujours donné son plein appui au Programme des Nations Unies pour le Développement et continuera de l'appuyer dans l'avenir. La hausse considérable de notre contribution annuelle pour les deux dernières années montre bien l'importance que nous attachons à la réalisation de l'objectif annuel de 200 millions de dollars. En fixant la somme de notre contribution l'an dernier, nous avons également tenu compte du fait que la création de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement industriel provoquera sans doute une multiplication des requêtes. Pour toutes ces raisons, le Canada se propose donc, sous réserve de l'approbation du Parlement, de fixer à \$10,750,000 (dollars canadiens) la somme totale de sa contribution au Programme d'assistance technique et de pré-investissement pour 1968.

« Convaincus qu'un programme unifié et bien administré constitue l'instrument le plus efficace de réalisation des programmes d'aide multilatérale, nous confions à l'Administrateur de PNUD la tâche de répartir et d'utiliser ces fonds de la manière qu'il jugera la mieux appropriée. Nous avons confiance en son solide jugement et à sa connaissance profonde des problèmes que pose au niveau international l'administration d'un programme d'aide. Il saura assurer la continuité d'un effort qui, dans l'utilisation de fonds multilatéraux à des fins d'assistance, s'est révélé jusqu'ici remarquablement efficace. »